



Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240919-20240903-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

D'une part : **La Ville de Saône, 26 rue de la Mairie 25660 Saône.**

Et d'autre part : **L'association Familles Rurales, rue des Loupiots 25660 Saône**

La présente convention intervient dans le cadre de l'Organisation de la Color Saône qui se tiendra le dimanche 13 octobre 2024. Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre **la Ville de Saône et l'Association Familles Rurales**, en vue de l'organisation de la Color Saône (Color Run).

1€ par inscription sera reversé à la recherche contre le cancer du sein

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

Article 2 – Obligations de la Ville de Saône (*organisateur*)

La Ville de Saône s'engage à de la communication envers l'association Familles Rurales

Article 3 – Obligations de l'Association Familles Rurales (*partenaire*)

En tant que partenaire, l'Association Familles Rurales s'engage à mettre à disposition des bénévoles pour l'organisation de la manifestation ainsi que son outil numérique pour la gestion des inscriptions en ligne.

Article 4 – Financement

Le partenariat entre la Ville de Saône et l'Association Familles Rurales est **sans contrepartie pécuniaire**.

Fait à Saône, le 13 septembre 2024

Monsieur Benoît VUILLEMIN

Madame Karene JAY

Maire de Saône
Vice-Président de Grand Besançon Métropole

Présidente de l'Association
Familles Rurales de Saône